Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260430-DCM_2026_066-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-

Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **JEUDI 30 AVRIL 2026**

2026-066

Le jeudi 30 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le vendredi 24 avril 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieu Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre :
Pouvoirs : 3	Abstention :
	Non votant :

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur BRETT, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN, Monsieur LE TREUT, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame BOURGEOIS, Madame RUFET, Monsieur NIZOU,

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur FIELD pouvoir à Madame BOURGEOIS
Monsieur BERTRANDA pouvoir à Madame LAMBERT
Madame LEFAY pouvoir à Monsieur DUPONT

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur FIELD
Monsieur BERTRANDA
Madame LEFAY
Madame MARTINEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOISNIER

Convention – Phoenix France Infrastructures
Annule et remplace la délibération n° 2026-013

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260430-DCM_2026_066-DE

Vu la validation du Bureau Municipal du 05 février 2024,

Vu la validation de la Commission urbanisme du 06 janvier 2026,

Vu la délibération n°2026-013 en date du 19 février 2026,

La société AXIONE, filiale du groupe Bouygues Energies Services, et leur bureau d'étude ILR Télécom ont contacté la commune de Chinon pour implanter une station de téléphonie mobile Bouygues / SFR, et ainsi couvrir en réseau téléphonique le Centre-ville, le Faubourg-St-Jacques et le quartier St-Lazare.

Après vérification du projet par les différents services, urbanisme, techniques et l'Architecte des Bâtiments de France, le Bureau Municipal du 05 février 2024 et la commission urbanisme du 06 janvier 2026, ont validé l'implantation de l'antenne sur la parcelle communale cadastrée section BK n°157 au lieu-dit « La Croix », sur une surface d'environ 114,50 m².

Une Convention d'Occupation Privative du Domaine Public sera signée entre la commune de Chinon et la société Phoenix France Infrastructures afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'Infrastructures et d'Equipements Techniques pour la fourniture des Services.

La convention entrera en vigueur à la date de sa signature pour une période de 12 ans, renouvelable deux fois, sauf dénonciation par l'une des parties au moins 24 mois avant la fin d'une période.
La redevance annuelle sera d'un montant de quatre mille euros nets (4000€), exigible le 30 juin de chaque année.

Lors de sa présentation le 19 février 2026 en Conseil Municipal, ce rapport a bien donnée lieu à une prise de délibération mais avec une erreur matérielle. Il est donc proposé d'annuler et de remplacer la délibération n°2026-013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

*- **APPROUVE** l'installation d'une antenne téléphonique par Phoenix France Infrastructures sur une surface d'environ 114,50 m², sur la parcelle communale cadastrée section BK n°157 au lieu-dit « La Croix »,*
*- **DIT** qu'une Convention d'Occupation Privative du Domaine Public sera signée entre la commune de Chinon et Phoenix France Infrastructures pour une période 12 ans renouvelable deux fois,*
*- **DIT** que cette convention fera l'objet d'une redevance annuelle de 4000€ nets payable par Phoenix France Infrastructures, le 30 juin de chaque année,*
*- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la Convention d'Occupation Privative du Domaine Public et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260430-DCM_2026_066-DE

Fait à Chinon, le 30 avril 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication